

**Communication
de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA**

(art. 36, let. b, de la loi fédérale du 20 décembre 1968 sur la procédure administrative, PA; RS 172.021)

Election de domicile aux fins de notification en Suisse

Paul Margis, né le 17 mars 1954, de nationalité américaine, est invité à indiquer son domicile élu en Suisse aux fins de notification à l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA, Laupenstrasse 27, 3003 Berne, dans les 15 jours suivant la présente publication (Référence: G01044534). A défaut, les prochaines communications resteront à disposition du destinataire auprès de l'Autorité et il sera renoncé à toute éventuelle notification directe.

16 décembre 2014

Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers